

La bibliothèque nationale de l'avenir
The national library of the future
La biblioteca nacional del futuro

Jean-Rémi Brault

Volume 27, Number 1, March 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053828ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053828ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brault, J.-R. (1981). La bibliothèque nationale de l'avenir. *Documentation et bibliothèques*, 27(1), 11–17. <https://doi.org/10.7202/1053828ar>

Article abstract

The author analyzes and defines the basic traditional functions of a national library and develops his conception of what he calls the dialogue functions. From now on, national libraries will have to take on totally new but essential functions, such as the development of a national information system (NATIS), the involvement in an international cooperation network and research in library science.

La bibliothèque nationale de l'avenir

Jean-Rémi Brault

Conservateur en chef
Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

Après avoir examiné et défini les fonctions traditionnelles et fondamentales d'une bibliothèque nationale, l'auteur expose ce qu'il entend par fonctions de concertation, soit ces fonctions nouvelles mais tout aussi essentielles que devront désormais assumer les bibliothèques nationales. Il mentionne entre autres, dans cette perspective, l'établissement d'un système national d'information (NATIS), la participation à un réseau de coopération internationale et la recherche en bibliothéconomie.

The national library of the future

The author analyzes and defines the basic traditional functions of a national library and develops his conception of what he calls the dialogue functions. From now on, national libraries will have to take on totally new but essential functions, such as the development of a national information system (NATIS), the involvement in an international cooperation network and research in library science.

La biblioteca nacional del futuro

El autor examina y define las funciones tradicionales y fundamentales de una biblioteca nacional y expone su concepción de lo que llama las funciones de concertación, que son nuevas pero esenciales para las bibliotecas nacionales. Cita, por ejemplo, el desarrollo de un sistema nacional de información (NATIS), la participación a un sistema de cooperación internacional y la investigación en biblioteconomía.

La véritable fonction d'une bibliothèque nationale n'est pas simple à définir. Affirmer qu'elle doit recueillir, conserver et rendre disponible le patrimoine documentaire du pays, c'est à la fois lui confier un mandat prioritaire et fort large et en même temps, dans bien des cas, restreindre son activité et lui enlever le leadership que la collectivité espère lui voir jouer.

Mais affirmer qu'elle doit coordonner l'ensemble des activités bibliothéconomiques d'un pays, en plus d'assurer les fonctions de conservation qui lui sont propres, c'est, dans bien des cas, lui confier des tâches qui ne sont conformes ni à la tradition de maints pays, ni aux moyens dont certaines bibliothèques nationales disposent. Car le statut, le rôle et le mandat de chaque bibliothèque nationale varieront d'un pays à l'autre selon les circonstances et les conditions locales. On comprend alors que, lors du colloque de Vienne, on ait pu affirmer : « Les bibliothèques nationales forment une catégorie (de

bibliothèques) ne répondant à aucune définition précise »¹.

Malgré tout, cette notion de bibliothèque nationale s'est développée et elle continue de s'élaborer graduellement, au fil des ans. Déjà, au même colloque de Vienne, sir Francis affirmait :

D'une façon générale, on peut dire que la bibliothèque nationale d'un pays est celle qui est chargée de rassembler et de conserver pour les générations futures tous les écrits produits dans ce pays².

L'Unesco, de son côté, élaborait une définition bien semblable lorsque, à la seizième session de sa

-
1. Colloque des bibliothèques nationales d'Europe, Vienne, 8-27 septembre 1958, *Tâches et problèmes des bibliothèques nationales*, Paris, Unesco, 1960, p. 13.
 2. F. C. Francis, « Organisation des bibliothèques nationales », dans *Tâches et problèmes...*, p. 21.

Conférence générale, tenue à Paris le 13 septembre 1970, elle définissait les bibliothèques nationales de la façon suivante :

Bibliothèques, quelle que soit leur appellation, qui sont responsables de l'acquisition et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays et fonctionnant comme bibliothèques de « dépôt », soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers. Elles peuvent aussi normalement remplir certaines des fonctions suivantes : établir une bibliographie nationale ; tenir à jour une collection étendue et représentative de la production étrangère, comprenant aussi des ouvrages concernant le pays où est située la bibliothèque ; tenir le rôle de centre national d'information bibliographique ; établir des catalogues collectifs ; publier la bibliographie nationale rétrospective. Les bibliothèques appelées « nationales » mais ne répondant pas à la définition ci-dessus ne devraient pas être classées dans la catégorie des bibliothèques nationales³.

Cette définition, à laquelle l'Unesco accole son sceau officiel, permet de cerner les fonctions que nous appellerions volontiers... mais sans apposer un quelconque caractère péjoratif... les fonctions traditionnelles. Ces fonctions doivent encore être accomplies et on comprend que certains auteurs n'aient pas hésité à les qualifier de « fondamentales »⁴. À notre avis, il convient de réexaminer et de redéfinir ces fonctions dites traditionnelles, fondamentales ou nationales. Par la suite, nous dirons un mot des fonctions de concertation, fonctions peut-être moins « traditionnelles » mais devenues aussi fondamentales, que nous voudrions voir assumées par les bibliothèques nationales.

Fonctions fondamentales

Acquisition de l'édition nationale

Afin de rassembler tous les écrits publiés dans le pays ou le concernant, la bibliothèque nationale acquiert la totalité du patrimoine littéraire du pays. Cela inclut ce qui est publié sur une base commerciale aussi bien que les publications hors commerce et les publications du secteur public. La bibliothèque acquiert ces documents par des moyens variés, comme des ententes avec les éditeurs ou l'application des dispositions du dépôt légal. L'édition nationale rétrospective est surtout acquise par des achats et des dons, quelquefois par des échanges.

Ces acquisitions permettent de réaliser la première étape du contrôle bibliographique universel, tel qu'il a été défini lors du congrès de l'Unesco

sur les bibliographies nationales⁵. Car il est bien évident que « le contrôle bibliographique universel présuppose un contrôle bibliographique national ». Colliger l'édition nationale devient donc un moyen et un prérequis à la rédaction de la bibliographie nationale.

En plus de recueillir les écrits publiés dans le pays, c'est-à-dire l'édition nationale, « la bibliothèque nationale a l'obligation de réunir les imprimés étrangers concernant le pays quel que soit le lieu de leur publication »⁶. Cette tâche particulièrement difficile de repérage et pourtant éminemment importante permet de constituer une collection aussi exhaustive que possible des études publiées partout dans le monde concernant tel pays.

Cette dernière catégorie de documents concerne aussi bien les publications dont l'auteur ou un collaborateur (illustrateur, traducteur, préfacier, etc.) appartient à la collectivité nationale que les publications dont le sujet (en tout ou en partie) appartient au pays, et les documents dont il est ici question, ce sont au moins les imprimés, les cartes, les documents audiovisuels, les disques.

Conservation

Cette importante fonction prend maintenant des proportions nouvelles à cause de ce qu'on a appelé à juste titre l'explosion de la documentation. Et elle revêt une gravité nouvelle à cause de la mauvaise qualité matérielle des documents et, par conséquent, des difficultés qu'on éprouve à conserver ces documents qui n'ont pas été conçus pour la conservation.

Les participants au colloque de Vienne avaient insisté sur la nécessité de conserver ces collections dans leur forme originale. Ils affirmaient même que « la micro-reproduction, en particulier, celle des journaux, ne doit pas autoriser la destruction des journaux »⁷.

Pourtant, ces problèmes de conservation prennent des proportions telles qu'il paraît difficile de continuer de réfléchir à partir des mêmes schèmes de pensée. Ainsi,

réunis à Paris, au mois de septembre (1977), des représentants de la Bibliothèque nationale de France, de la Library of Congress de Washington, de la British Library of Londres et de la Bayerischer Staat Bibliothek de Munich ont fait un même constat : celui de l'état critique d'une partie importante de leurs collections, en particulier les livres imprimés entre 1860 et 1960 environ⁸.

5. Unesco, Congrès international sur les bibliographies nationales, Paris, 12-15 septembre 1977, *La bibliographie nationale : son rôle actuel et ses développements futurs*, Paris, 1977, 61p. (P91/77/UBC/2).

6. Colloque des bibliothèques nationales d'Europe, *Tâches et problèmes...*, p. 37.

7. *Ibid.*, p. 38.

8. « Bibliothèques nationales : S.O.S. », *Bulletin du Livre*, no 359 (25 octobre 1978), 39. Voir aussi : Claude Sales, « La gangrène des bibliothèques », *Le Point*, no 315 (2 octobre 1978), 82-83.

3. Unesco, *Recommandations concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques*, Paris, 1970, p. 9.

4. Maurice B. Line, « The role of National Libraries : a reassessment », *Libri : International Library Review*, vol. 30, no. 1 (March 1980), 1-16.

Et il faudrait citer l'important rapport de M. Maurice Caillet*, inspecteur général des bibliothèques, sur la situation qui prévaut à la Bibliothèque nationale de Paris. Pour la seule période de 1870 à 1970, «90,000 volumes sont si abîmés qu'ils n'existent pratiquement plus, 670,000 ne peuvent plus être communiqués et disparaîtront sous peu (...)» et ainsi de suite.

Ici même au Canada, le récent rapport de la Bibliothèque nationale du Canada notait que «le taux d'altération du papier d'aujourd'hui est tel que dans cent ans on ne pourra plus lire la plupart des livres publiés de notre temps»⁹.

Mais pourquoi insister ? Devant cette situation, il faut repenser le problème de la conservation, en tenant compte des deux coordonnées déjà mentionnées : la quantité de documents publiés et la mauvaise qualité du papier.

Parmi les décisions qu'il faudra prendre, ou au moins les pistes de réflexion qu'il faudra poursuivre, il convient de retenir les suivantes :

- il faudra établir, de toute urgence, un programme de récupération des documents qui sont actuellement en état de péril ;

- il faudra doter les bibliothèques nationales de locaux et d'équipements aptes à favoriser et à assurer la conservation des documents ;

- il faudra microfilmer les documents qui risquent de disparaître et établir un programme qui assure le microfilmage régulier, surtout des journaux, des périodiques et des livres à tirage restreint ;

- il faudra, partout où cela est possible, étudier la possibilité de décentraliser la conservation, surtout des journaux et des périodiques. Ces documents devraient être microfilmés et l'édition originale devrait être conservée dans la région d'origine afin d'éviter l'encombrement de la bibliothèque nationale ;

- il faudra étudier avec les associations nationales d'éditeurs la possibilité de publier, pour chaque titre, quelques exemplaires sur du papier plus apte à se conserver durant plusieurs siècles.

Ainsi, nous savons que la composition du papier aussi bien que la constitution des reliures peuvent influencer la durée de vie d'un livre. Un papier « chiffon » durera bien plus longtemps qu'un papier fait de produits chimiques. Déjà de nombreuses données scientifiques sont disponibles. Il reste pour chaque pays à prendre des décisions qui assureront aux générations futures l'accès aux documents de toutes les époques.

Bibliographie nationale

La rédaction et la publication de la bibliogra-

phie nationale courante et rétrospective constituent des tâches essentielles de la bibliothèque nationale et lui permettent de remplir son rôle d'agence bibliographique nationale. Le congrès de Paris insistait :

La bibliographie nationale, constituée par l'ensemble des notices des éditions d'un pays, acquiert avec le temps une grande importance historique et archivistique. Elle reflète l'évolution des tendances culturelles et littéraires, les progrès du développement scientifique et économique, l'attention publique accordée à un événement social particulier¹⁰.

Voilà la première tâche de la bibliothèque nationale dans le domaine bibliographique. Et cette tâche s'inscrit dans la logique de l'acquisition de l'édition nationale et de sa conservation. Il faut aussi insister sur la nécessaire participation de chaque bibliothèque nationale au programme de contrôle bibliographique universel mis de l'avant par l'Unesco en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). Sans élaborer sur une notion qui pourrait être mieux expliquée ailleurs*, mentionnons que ce programme

visait à créer «un système mondial pour le contrôle et l'échange de l'information bibliographique» afin qu'on puisse «disposer partout et rapidement, sous une forme internationalement acceptable, de données bibliographiques de base sur toutes les publications parues dans tous les pays». Nous nous efforçons d'établir un réseau international composé «d'éléments nationaux, intégrés au niveau national, pour former le système complet»¹¹.

Ce programme qui, en somme, n'est que «the application of modern procedures and technologies to produce control and dissemination of documents»¹², vise essentiellement l'établissement, par chaque pays, de la bibliographie exhaustive de toutes les publications qu'il produit, de telle sorte que ces renseignements soient disponibles pour tous les autres pays et que ce travail soit fait une fois pour toutes. Il s'agit donc

de créer un système d'échange international d'information où la description bibliographique normalisée de chaque publication serait établie et distribuée par une agence nationale dans le pays d'origine de la publication¹³.

* N.D.L.R. : le lecteur peut consulter l'article de madame Claire Renaud-Frigon sur ce sujet, paru en mars 1979 dans *Documentation et bibliothèques*.

10. Unesco, *La bibliographie nationale : son rôle...*, p. 10.

11. *Ibid.*, p. 7.

12. Michael Gorman, «Crunching the serials», *American Libraries*, vol. 11, no. 7 (July-August 1980), 416.

13. A. H. Chaplin and Dorothy Anderson, «Report on the international meeting of cataloguing experts, Copenhagen, 1969», *Libri*, vol. 20, no. 1-2 (1970), 115.

* Texte inédit.

9. Bibliothèque nationale du Canada, *L'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada*, Ottawa, 1979, p. 20.

Ce programme est déjà opérationnel. Un nombre croissant de pays participe à sa réalisation, même parmi les pays moins avancés dans le développement de leurs réseaux de bibliothèques. L'automatisation des services bibliographiques, la constitution de banques de données bibliographiques nationales, le respect des normes internationales sont, parmi d'autres, autant de prérequis à l'établissement de la bibliographie nationale dans le contexte du contrôle bibliographique universel.

Centre bibliographique national

Mais outre cette tâche première que nous venons de décrire, la bibliothèque nationale doit remplir l'importante fonction de centre bibliographique national. Même si certains spécialistes comme Line¹⁴ prétendent que cette fonction peut être accomplie par d'autres organismes que la bibliothèque nationale, il nous apparaît nettement préférable que, partout où cela est possible, le centre bibliographique national soit confié à la bibliothèque nationale.

En effet, il nous apparaît normal et logique que la bibliothèque nationale, ayant acquis l'édition nationale et ayant rédigé la bibliographie nationale, puisse constituer une banque nationale de données. Bien plus, comme le souhaite l'Unesco, la bibliothèque nationale diffuse sa banque de données dans les institutions similaires des autres pays, devient le dépositaire des bibliographies nationales de ces pays et en assure la diffusion ou la disponibilité sur le territoire national.

Le bibliographe, même le moins partisan de futurologie, se surprend à rêver du jour où la banque nationale de données bibliographiques contiendra les informations bibliographiques sur toutes les publications du pays, y compris le dépouillement des périodiques au moins les plus importants. Et cette banque de données sera rendue disponible en accès direct. Il va sans dire que, dans ce contexte, la préparation artisanale de bibliographies thématiques est reléguée au domaine des souvenirs folkloriques.

Pourtant, ce rêve se réalise graduellement dans un grand nombre de bibliothèques nationales. Déjà, l'échange des bandes MARC est amorcé. Et quelquefois sans le dire, d'autres fois en le proclamant, se constituent dans des bibliothèques nationales des centres bibliographiques souvent très actifs. Il nous apparaît que c'est dans cette direction qu'il faudra poursuivre les efforts. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous traiterons du rôle de concertation.

Mise en disponibilité

Même si, habituellement, il semble normal pour

toutes les bibliothèques d'assurer une mise en disponibilité des documents aussi large que possible, il convient d'en dire un mot lorsque nous étudions le rôle des bibliothèques nationales. En effet, compte tenu du rôle prioritaire de conservation qu'elles assument, il peut devenir facile de considérer que la mise en disponibilité ou la diffusion du patrimoine documentaire ne revêt qu'une importance relative. Pourtant, cette activité est essentielle, bien qu'elle s'exerce de façons qui diffèrent des modes de diffusion utilisés par les autres types de bibliothèques.

Car, rappelons-le, les bibliothèques nationales ne sont ni des bibliothèques publiques, ni des bibliothèques de recherche spécialisées. Ce serait même presque un abus de langage de les inclure dans cette dernière catégorie, puisque leur seule spécialisation réside dans ce qu'elles colligent l'exhaustivité du patrimoine documentaire national.

Malgré tout, si nous ne voulons pas que les bibliothèques nationales deviennent « un dépôt ou une sorte de musée réservé aux livres et aux périodiques anciens »¹⁵, il faut étudier attentivement les modes de diffusion, même particuliers. Il faut marier une rigoureuse politique de conservation avec une saine politique de diffusion.

D'abord, il semble que toutes les bibliothèques nationales accueillent les chercheurs dans une ou des salles de lecture. Il semble également que partout, on fournit aux chercheurs des instruments de travail issus de la production nationale et des ouvrages qui sont considérés comme des ouvrages fondamentaux dans les diverses disciplines.

Dans les bibliothèques nationales, on vise à l'essentiel : faciliter la recherche, aider le lecteur à découvrir le document le plus pertinent, le lui procurer dans les meilleurs délais, exercer une surveillance discrète mais efficace, qui préserve le document mais conserve le chercheur. On vise à l'essentiel en se rappelant que « les conditions pratiques d'une salle de travail ne peuvent être celles d'un dépôt »¹⁶. À vouloir trop conserver et trop sauvegarder, on risque de ne conserver et de ne sauvegarder que les documents. Or, ceux-ci existent pour les chercheurs, et non l'inverse.

Mais surtout, les bibliothèques nationales assument une large diffusion du patrimoine documentaire national par la publication de la bibliographie nationale courante et rétrospective. Par ces publications, les bibliothèques nationales contribuent également à l'établissement du système international d'information, à l'amélioration des dispositifs mondiaux d'enregistrement et d'échange

14. Maurice B. Line, « The role... », 13-14. Humphreys classait également le « national bibliographical information centre » dans la catégorie des fonctions « fondamentales » des bibliothèques nationales. Voir à ce sujet : K. W. Humphreys, « Les fonctions d'une bibliothèque nationale », *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. XX, no 4 (juillet-août 1966), 170-183.

15. F. C. Francis, « Organisation... », p. 23.

16. Thérèse Kleindiest, « La notion de conservation dans les bibliothèques nationales », dans Jean Porcher, *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, Hermann, 1968, vol. 1, p. 86.

de renseignements relatifs à la documentation de bibliothèques, tels que soutenus par l'Unesco¹⁷.

Cette bibliographie nationale, rédigée selon les normes internationales, devrait obéir aux recommandations adoptées lors du congrès de Paris tenu en 1977.

La bibliothèque nationale assure encore la diffusion par la publication de bibliographies thématiques et de répertoires analytiques de périodiques, par la publication de catalogues d'expositions et, s'il y a lieu, par la publication d'études bibliothéconomiques aptes à aider l'ensemble des membres de cette profession.

La tenue des expositions et la publication de catalogues qui répertorient et expliquent les éléments exposés en constituent une fonction mineure. Line prétend :

A trivial function for small national libraries, and hardly « fundamental » for any national library, but a useful way of publicising the heritage of information media¹⁸.

Il nous apparaît que ces activités ne sont banales ni pour les petites, ni pour les grandes bibliothèques nationales. En plus de rendre hommage à un écrivain qui a contribué d'une façon singulière à l'enrichissement du patrimoine national, elles font connaître (donc, elles diffusent) cet écrivain auprès de l'ensemble de la population.

Le prêt entre bibliothèques, sur le plan national comme sur le plan international, constitue un autre moyen d'assurer une meilleure diffusion. Devant la prolifération du nombre des publications dans le monde et compte tenu des critères précis que les bibliothèques nationales doivent se donner pour assurer le développement de leurs collections, il est impératif qu'elles participent activement à de tels services de prêts entre bibliothèques.

Toutes ces fonctions, dites « fondamentales » ou traditionnelles, sont remplies par la plupart des bibliothèques nationales. Ce sont celles qui définissent ces institutions nationales. Or, on aura sans doute remarqué que, même si elle est volontiers une institution de prestige, souvent logée dans des édifices plus remarquables par leur lustre et leurs verrières que par le confort, la bibliothèque nationale se définit par les « services » qu'elle rend à la collectivité.

Les exigences légitimes de ces collectivités, le développement souvent rapide des réseaux nationaux de bibliothèques, les progrès incessants de la technologie sont autant de facteurs, parmi bien d'autres, qui postulent pour les bibliothèques nationales une définition nouvelle de leur rôle, un élargissement de leurs fonctions, sinon l'octroi de fonctions nouvelles et essentielles.

Fonctions nouvelles et essentielles

Établissement d'un système national d'information

Nous avons déjà eu l'occasion de plaider en faveur de l'établissement d'un système national d'information québécois¹⁹. Il est clair que le même plaidoyer pourrait et devrait être utilisé par tous les pays. D'ailleurs, l'Unesco a déjà fourni toute une panoplie d'instruments et d'arguments valables pour chacun²⁰.

Ce qui est fondamental dans le contexte de cet article, c'est de noter que la bibliothèque nationale devrait jouer un rôle de leader dans l'établissement d'un système national d'information. Dans un texte devenu classique, Humphreys affirmait :

La bibliothèque nationale devrait être le principal promoteur en matière de bibliothéconomie et donner l'exemple dans tous les domaines. De même, le directeur de la bibliothèque nationale devrait jouer un rôle central dans toute planification systématique des services de bibliothèques du pays²¹.

Or, dans tous les pays... et j'inclus le Québec... il n'est plus possible de développer des bibliothèques comme si chacune constituait une entité complètement indépendante des autres. Il n'est plus possible de réaliser des projets dans une autarcie peut-être intellectuellement désirable mais concrètement utopique. Il n'est plus possible, et sûrement pas souhaitable, de développer à la pièce des réseaux de bibliothèques et de souhaiter créer un ensemble cohérent et dynamique, qui assure à la collectivité une accessibilité universelle des publications, comme le souhaitent l'Unesco et l'IFLA.

Ce besoin de planification nationale se vérifie dans tous les secteurs de la société. Il est encore plus important dans le secteur de l'information, dans le secteur de l'établissement et de la planification des réseaux de bibliothèques. D'une part, les coûts très élevés inhérents à la création et au développement d'une bibliothèque et, d'autre part, les économies et les rendements accrus dus à une bonne coopération, à une saine planification, postulent nettement en faveur d'un véritable système national d'information.

17. Roderick M. Duchesne, « Le rôle des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux et internationaux d'information », *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. XXXI, no 1 (janvier-février 1977), 8-26.

18. Maurice B. Line, « The role... », 13.

19. Jean-Rémi Brault, « Pour un système national d'information québécois », *Documentation et bibliothèques*, vol. 25, no 3 (septembre 1979), 125-131. Voir aussi : *Vers une planification des services québécois d'information documentaire*. Textes déposés lors de la Table ronde, 5 mai 1978, présentés par Jean-Rémi Brault, Montréal, ASTED, 1979, 84p.

20. Sans prétendre donner une bibliographie exhaustive, il convient de rappeler les documents suivants : *Conférence intergouvernementale de l'Unesco sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives, Paris, 23-27 septembre 1974*, Paris, Unesco, 1975, 61 p. (COM/MD/30). *Systèmes nationaux d'information (NATIS)*, Paris, Unesco, 1974, 30p. (COM 74/NATIS/3). Il faut lire également : U.S. National Commission on Libraries and Information Science, *Toward a National Program for Library and Information Services: Goals for Action*, Washington, D.C., 1975, 57p.

21. K. W. Humphreys, « Les fonctions... », 171.

Si la plupart des pays ont besoin de nouvelles bibliothèques, ils ont encore davantage besoin que les bibliothèques existantes et celles qui seront créées soient coordonnées. L'anarchie est souvent aussi nuisible que la rareté. Ce manque de coordination et de planification se traduit habituellement par la répétition des mêmes opérations et des coûts démesurément élevés et injustifiés, par une faible accessibilité des citoyens à la documentation et à l'information, par une mauvaise utilisation des équipements, des effectifs et des ressources disponibles.

Aussi, il apparaît clairement que les éléments suivants devraient être pris en considération dans les pays où un système national d'information n'a pas encore été mis sur pied :

- il faut d'abord qu'une volonté politique bien exprimée formule la nécessité d'un système national d'information (NATIS), qu'elle établisse une structure forte et rattachée aux plus hautes instances de la nation, de même que la nécessité d'utiliser ou de réaménager les ressources déjà en place en évitant de faire table rase de ce qui existe et de créer l'équivalent ;

- l'établissement d'un réseau d'information scientifique et technique (IST) ne devrait pas être indépendant du développement d'un système national d'information (NATIS). D'ailleurs, dans le Programme général d'information (PGI) de l'Unesco, le projet UNISIST et le projet NATIS sont maintenant conduits de façon simultanée, sinon unifiée. Sous peine de faire une duplication qui ne sera pas nécessairement un enrichissement, il faut éviter de multiplier les projets et essayer d'intégrer les deux démarches en une seule. En d'autres mots, si le concept de documentation doit être distingué du concept d'information, il faut s'assurer que celui-ci conduit à celui-là et que celui-là est disponible pour celui-ci. Il faut également comprendre que le droit fondamental du citoyen à l'information est lié à la nécessité d'avoir accès à la documentation ;

- ce double accès à l'information et à la documentation doit être conforme au niveau des besoins. La souplesse de ces systèmes est requise par la diversité des besoins en information et en documentation. Les besoins du citoyen ordinaire, ceux du chercheur post-doctoral et ceux de l'homme politique qui doit prendre rapidement une décision éclairée constituent des exemples, parmi bien d'autres, des niveaux qu'il faut prévoir ;

- ce système national d'information doit pouvoir compter sur les bibliothèques nationales. « Le rôle d'animation et de planification que doivent jouer les bibliothèques nationales est à l'heure actuelle aussi important que celui de fournir des services centraux.²² » Et le même auteur ajoute les propos suivants qu'il convient de rappeler, tellement ils sont justes et pertinents :

Il importe par-dessus tout que le gouvernement national n'ait qu'une seule politique et un seul plan pour son système national intégré d'information multidisciplinaire. S'il est nécessaire de coordonner les politiques et les plans des gouvernements nationaux, les bibliothèques nationales (dans la plupart des pays) sont les mieux placées pour assurer la liaison et mettre en branle la planification nécessaire à l'obtention du degré de coordination voulu. Un certain nombre de facteurs concourent en effet à conférer à la bibliothèque nationale une autorité légale lui assurant une position clé quant au secteur de la documentation, des bibliothèques et des archives et à la planification du NATIS. Confier ce rôle à la bibliothèque nationale est une solution qui s'impose :

- Parce qu'elle est la plus économique : détenant le dépôt légal et étant de ce fait obligée de traiter la totalité de la documentation produite par le pays, la bibliothèque nationale effectue déjà un travail d'ensemble qui ne saurait être confié à d'autres organismes sans risque de doubles emplois et de lacunes ;

- Parce qu'elle est la plus rationnelle : la bibliothèque nationale est l'organisme qui s'intéresse à tous les aspects relatifs aux domaines des bibliothèques et de la bibliothéconomie du pays. Elle doit aussi s'assurer que tous les intérêts des bibliothèques du pays et de leurs usagers sont adéquatement représentés au niveau international autant que des conditions économiques et autres le permettent. Par conséquent, c'est l'organisme par excellence qui peut promouvoir la recherche et les études bibliothéconomiques et proposer des normes visant à faciliter l'intégration des bibliothèques et autres institutions similaires dans un réseau national d'information efficace et donnant un service correspondant réellement aux besoins du pays²³.

- ce système national d'information doit aussi fournir des services à l'ensemble de la collectivité, le plus souvent par le truchement des bibliothèques locales.

Réseau de coopération internationale

Même si le rôle des bibliothèques nationales à l'intérieur du territoire national paraît primordial, il n'est pas inutile d'ajouter que dans le contexte actuel ces bibliothèques doivent continuer leur intense collaboration sur le plan international. En effet, l'élaboration de normes communes à l'ensemble des bibliothèques et la mise en commun des expériences suivies par chacune d'elles s'imposent dans le contexte de la poursuite des objectifs communs.

Les bibliothèques nationales ne peuvent plus

22. Roderick M. Duchesne, « Le rôle... », 18-19.

23. *Ibid.*, 20-21.

vivre dans une autarcie isolante. Chacune a besoin de la collectivité internationale pour mieux atteindre ses propres objectifs. En proposant des programmes d'envergure comme l'UNISIST ou l'INIS et bien d'autres, l'Unesco a reconnu ce principe dans les domaines de l'information et de la documentation. Elle incite les pays et les institutions à travailler ensemble.

Les grandes conférences internationales ou intergouvernementales que l'Unesco a organisées dans ce contexte d'information et de documentation témoignent de l'intérêt que cet organisme international porte à ce secteur.

Or, compte tenu du mandat que les bibliothèques nationales poursuivent, compte tenu également des ressources dont elles disposent et des expertises qu'elles ont accumulées, elles sont certainement les plus aptes à poursuivre les grands objectifs internationaux comme par exemple le Contrôle bibliographique universel (CBU), la Disponibilité universelle des publications (DUP) et le développement et l'application des grands systèmes de normalisation internationale (ISBN). Il faut donc souhaiter qu'au-delà de certaines divergences d'opinion et malgré les nuages politiques qui peuvent assombrir certains horizons bibliothéconomiques, les bibliothèques nationales continuent ces programmes de partage et de collaboration.

Recherche en bibliothéconomie

On a rapporté à satiété que les objectifs des bibliothèques nationales se situaient au niveau de la récupération du patrimoine documentaire national, de sa conservation et de sa mise en disponibilité.

Il pourrait paraître hors de propos de penser et d'affirmer qu'elles ne doivent pas poursuivre des programmes de recherche bibliothéconomique. D'aucuns voudraient reléguer cette tâche aux seules écoles de bibliothéconomie, affirmant que les professeurs et les étudiants gradués sont davantage disponibles et aptes à réaliser cette fonction. Pourtant, l'expérience et la nécessité ont démontré qu'une telle tâche était devenue essentielle à toutes les bibliothèques nationales. Il ne s'agit évidemment pas de poursuivre des programmes de recherche fondamentale ou de recherche pure. Il s'agit essentiellement de recherche opérationnelle dont les résultats seront appliqués concrètement dans telle institution, et dont les résultats devraient également être connus à l'extérieur de l'institution pour qu'en profitent les autres bibliothèques nationales et les bibliothèques situées sur le territoire national.

Cette politique de recherche est indispensable non seulement pour le progrès de cette discipline qui s'appelle la bibliothéconomie, non seulement pour le progrès de la profession, mais également pour assurer le véritable développement des institutions nationales.

Rappelons de nouveau que les dimensions de la plupart de ces institutions, et souvent la qualité de

leur personnel, leur imposent le souci d'assurer un minimum de recherche dont l'ensemble de la collectivité pourra profiter.

Voilà quelques réflexions qui nous apparaissent essentielles au programme de l'ensemble de ces institutions nationales. Ce dialogue entre les bibliothécaires nationaux amorcé lors de rencontres annuelles et poursuivi par périodiques interposés peut servir, croyons-nous, non seulement à alimenter la réflexion commune et à faire progresser ces institutions nationales, mais également à sensibiliser l'ensemble des spécialistes de la documentation au rôle vital que les bibliothèques nationales doivent jouer.